

AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR

Règlement n° 592-2025

AVIS PUBLIC, est par les présentes donné par le soussigné, greffier-trésorier de la municipalité de Sainte-Anne-de-Sorel, qu'un règlement portant le n° **592-2025** a été adopté par le conseil municipal à la séance ordinaire du 5 mai 2025 à 19 h 30.

QUE ledit règlement modifie le règlement de zonage n° 436-2009 afin d'agrandir la zone S-230 à même la zone A-231.

QUE ledit règlement n° **592-2025** est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture.

PRENEZ EGALEMENT AVIS que ledit règlement n° **592-2025** a été approuvé par la MRC de Pierre-De Saurel à sa séance ordinaire du 11 juin 2025.

Fait et donné à Sainte-Anne-de-Sorel ce 16^e jour de juin 2025.



Maxime Dauplaise,
directeur général et greffier-trésorier